





République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil: 47

Membres en exercice: 47

Membres présents: 34

DELIBERATION n° 2023 - 04 - 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération" Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 8 juin, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez. sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents: André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés :

Francine ZIMMERLIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs:

Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Laurent DURANTEAU / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Béatrice JUSTIN à Denise RENAUD / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Jean-Yves LEBOURDAIS est désigné secrétaire de séance.

Modification des statuts du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAE du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Reçu en prefecture le 20/06/2020

Publié le **2 0 JUIN 2023** ID : 085-200023778-20230615-DL2023_04_25-DE

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a transféré au Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay les missions suivantes :

- Entretien et restauration des marais et des cours d'eau ;
- Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles ;
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin de la Vie et du Jaunay ;
- Mise en place et exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau, hors assainissement et alimentation en eau potable.

Afin de tenir compte de certaines évolutions de la mission lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles, une modification des statuts du Syndicat Mixte est nécessaire pour :

- Remplacer le nom de la mission « Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles » par « Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants », dans tous les articles concernés ;
- Modifier l'article 5.2 relatif à la mission « Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles » afin de préciser que cette mission intègre la régularisation des rongeurs aquatiques envahissants par tir, piégeage ou tout autre moyen de lutte autorisé.

Cette modification prend aussi en compte l'arrêté préfectoral n° 2021-DRCTAJ-673, transformant la Communauté de Communes du Pays de St Gilles Croix de Vie en Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, et intègre à l'article 8.4 l'envoi de la convocation aux délégués du comité syndical de manière dématérialisée ou, si les délégués en font la demande, par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

Le comité syndical du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a approuvé ces différentes modifications lors de sa séance du 24 mars dernier.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants et L.5721-1 et suivants,

Vu la délibération n° CS_20230324_01 du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie. du Ligneron et du Jaunay du 24 mars 2023,

Vu le projet de modification des statuts du SMAV,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11 mai 2023,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Monsieur Hervé BESSONNET ne prenant pas part au vote),

<u>Article 1</u> : APPROUVE le projet de nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay tels que présentés et annexés à cette délibération ;

<u>Article 2</u>: AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

- de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le:

Givrand, le 20 juin 2023

Le Président

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :

2 0 JUIN 2023

2 0 JUIN 2023

François BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.html.